Propriétaires

Si vous avez immeubles, fermes, usines ou autres à vendre, vous trouverez facilement acquéreur en l'annonçant dans le BULLETIN IMMOBILIER de la *Croix du Nord*.

L'insertion, 1 fr. ; pour un mois, 5 fr.

ROUBAIX

FÊTE ANNUELLE EN L'HONNEUR DE NOTRE-DAME DE LOURDES

Le dimanche 5 mai, une grande solennité rassemblera, dans l'église Saint-Martin, à Roubaix, tous les fidèles qui ont au cœur la dévotion à Notre-Dame de Lourdes.

Les vêpres seront chantées à cinq heures avec sermon de circonstance, par M. le Doyen de Saint-Martin.

A l'issue du sermon s'organisera la Procession. Les brancardiers et les infirmières, porteurs de leur insigne, prendront place dans le chœur pendant les vêpres ; les hommes sont spécialement invités à se joindre à la Procession.

Tous les catholiques tiendront à participer à cette fête de reconnaissance organisée en l'honneur d'où Vierge des Malades. Ceux qui n'ont pas vu Lourdes y puiseront une foi plus ardente et le désir de s'y rendre.

Des feuilles donnant les principaux chants à exécuter au cours de la Procession, seront distribuées aux personnes qui ne seraient pas munies du Manuel du Pèlerinage, afin de faciliter à tous le chant des Cantiques ; on pourra se procurer des cierges de Lourdes dans l'église.

UNE IMPORTANTE RÉUNION DE LA COMMISSION SANITAIRE

On nous communique le compte-rendu suivant d'une séance extraordinaire de la Commission sanitaire de la troisième circonscription :

La Commission sanitaire de la troisième circonscription de l'arrondissement de Lille s'est réunie en séance extraordinaire le vendredi 3 mai, à la Mairie de Roubaix, sous la présidence de M. Ed. Reusset. Étaient présents : MM. Barbotin, Bellon, Butruille, Dejeroux, Derville, Demurs.

M. Deschodt, adjoint au Maire de Roubaix, avait été prié d'assister à la séance.

L'ordre du jour n'était composé que de questions intéressant l'hygiène de Roubaix.

1° Évacuation clandestine des matières fécales dans les égouts de la Ville de Roubaix. — Cette manière de faire, qui est condamnée par tous les hygiénistes, y amène des mauvaises odeurs qui se répandent dans les rues et les maisons par les conduites aboutissant à l'égout ; 2° à cause du danger résultant de l'éclosion d'un nombre considérable de mouches qui viennent, de ce fait, apporter sur les aliments tous les germes pathogènes qu'elles recueillent dans ces milieux ; 3° à cause des inhalations se produisant forcément dans des vieux égouts et qui vont contaminer le sous-sol et infester la nappe d'eau souterraine la plus superficielle qui, en général, alimente toute les points de la Ville.

Ayant appelé l'attention de l'Administration municipale sur le danger que présentait une telle pratique qui se développe de plus en plus et menace de compromettre la santé publique ; La Commission sanitaire a demandé à M. Deschodt de faire appliquer d'une façon vigoureuse les articles 44 et 47 du Règlement sanitaire.

2° Eau potable. — La Commission s'est occupée ensuite des distributions d'eau potable. M. Deschodt lui a appris que la canalisation allait s'augmenter de 34 kilomètres. La Commission espère que, de ce fait, elle sera installée dans toutes les rues de Roubaix. Elle souhaite que l'art. 23 du règlement sanitaire soit appliqué dans la plus grande mesure, car, pour les raisons énoncées plus haut, elle considère la nappe souterraine la plus superficielle comme contaminée. Donc toute maison n'ayant qu'un puits dont l'eau serait reconnue impropre à la consommation, est frappée d'insalubrité et le propriétaire mis en demeure de se conformer à l'art. 23.

La Commission émet, à ce propos, le vœu suivant :

Vu la généralisation du tout à l'égout clandestin, la contamination du sous-sol et de la nappe superficielle résultant de cet état de choses par suite du manque d'étanchéité du réseau d'égout.

La Commission sanitaire de la troisième circonscription de l'arrondissement de Lille ; considérant :

1° Qu'il n'y a pas de remède à cette infection ;

2° Que de ce fait les eaux de puits sont contaminées en général par cette cause et par d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici ;

3° émet le vœu suivant :

Que les canalisations d'eau potable soient étendues dans le plus bref délai à toutes les rues de Roubaix et qu'à partir de ce jour tous les propriétaires qui ne pourraient profiter de la bonne qualité de leur eau de puits (par un certificat d'analyse) soient tenus de se conformer dans le plus bref délai à l'art. 23 du Règlement sanitaire municipal qui dit :

Les habitations en bordure des rues parcourues par une canalisation d'eau potable lui seront reliées par un branchement spécial. Celui-ci desservira autant que possible les différents étages en cas de location multiple de cet immeubles, ou tout au moins l'usage de l'eau potable sera assuré à tous les locataires.

La Commission espère que Monsieur le Maire voudra bien transformer ce vœu en arrêté municipal.

Vacherie-Laiterie. — Il semble qu'il est question d'installer dans le parc de Barbieux une vacherie ou tout au moins une laiterie.

Vu la destination du lait qui sera donné cru à des enfants.

Considérant : 1° Que la tuberculose bovine existe en général dans les étables de la région et atteint environ 60 p. c. des vaches laitières ;

2° Que la voie intestinale est considérée comme la porte d'entrée de la tuberculose dans la généralité des infections.

La Commission sanitaire de la troisième circonscription de l'arrondissement de Lille émet l'avis que dans le but de protéger la santé publique des atteintes de la tuberculose :

La Ville de Roubaix devrait faire insérer dans les conditions du Bail ou de location ou encore dans le cahier des charges de cet établissement l'article suivant :

Le laitier ne pourra mettre en vente que du lait recueilli très proprement et provenant d'animaux reconnus saines de plus exempts de tuberculose ainsi que le spécifiera un certificat émanant d'un vétérinaire.

Cette pièce justificative établie sur timbre ne pourra avoir plus d'un mois de date pour les animaux nouvellement introduits dans l'étable et plus de six mois pour ceux qui sont en stabulation permanente pour la vacherie.

La Ville se réserve de contrôler la valeur desdits certificats.

Transport des denrées alimentaires. — La Commission propose d'ajouter à l'arrêté du 12 décembre 1899 les articles suivants :

Les porteurs et ceux qui déchargent les viande des dessertes des voitures de transport auront le dos, les épaules et la tête recouverts d'une toile blanche propre : l'usage des sacs est formellement interdit.

Le transport des viandes doit se faire dans des paniers ou véhicules complètement fermés dans lesquels elles seront enveloppées de papier blanc ou de toile blanche. Les véhicules doivent être dans un état constant de propreté.

L'étalage des viandes doit être fait de façon à ce qu'elles soient à l'abri des poussières, de la pluie ou de toute autre souillure.

Les viandes foraines seront rigoureusement soumises aux mêmes mesures de protection.

Le transport du pain devrait être réglé par un arrêté identique en tous points.

Un modèle d'arrêté devrait être élaboré par la Ville, soumis à l'appréciation de la Commission puis donné comme exemple aux communes de la circonscription.

La répression des fraudes en matières alimentaires. — La Commission sanitaire de la troisième circonscription de Lille émet le vœu que des prélèvements d'échantillons de denrées alimentaires soient opérés, aussi répétés que possible, dans le but de constater si les produits vendus à la consommation sont de bonne qualité. Ces prélèvements devront surtout porter sur le lait, dont la qualité à Roubaix n'est pas assez inquiétante toutes les personnes s'occupant de l'élevage alimentaire.

Par application de la loi du 15 avril 1905 et d'un arrêté ministériel publié au « Journal Officiel » de février 1907, les échantillons prélevés par les officiers de police judiciaire devront être adressés au Laboratoire municipal de Lille désigné pour l'analyse des échantillons prélevés en application de ladite loi.

Pour la question si importante du lait, comme le « Journal Officiel » vient de publier une méthode d'analyse devant être appliquée dans tous les laboratoires officiels, il sera facile d'établir plus sûrement la répression des fraudes commises.

Le présent vœu sera transmis à M. le Préfet du Nord et à M. le Maire de la Ville de Roubaix.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

La Fédération de la Jeunesse catholique de Roubaix célèbre aujourd'hui, dimanche, la Fête de Jeanne d'Arc. Voici l'ordre du jour de cette cérémonie :

A 11 h. ½, messe en l'Église Notre-Dame, M. l'abbé Batoille, pro-doyen de Notre-Dame prononcera une allocution sur Jeanne d'Arc.

Au sortir de la messe, les groupes de la Fédération se rendront en cortège à la Maison des œuvres, 24 Grande-Rue, où seront offerts les vins d'honneur.

Société P. « Employé ». — Recette mensuelle le dimanche 5 mai, de 10 h. et demie à midi, au local, 1, rue du Grand-Chemin.

Vaccinations et revaccinations gratuites. — Ancienne École de musique, place Notre-Dame et rue des Lignes, 17. — La dernière séance de révision aura lieu aujourd'hui dimanche 5 mai de 9 heures à 11 heures du matin.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

Pianos de toute fabrique. Vente de confiance chez Marcelli, 3 et 16, rue du Bois, Roubaix.

Union Syndicale des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile, chez M. E. Depauw, 6, rue Saint-Pierre. — Dimanche 5 mai, de midi à une heure. Délégués : MM. L. Voreux et J. Joye.

A l'Institut Populaire de l'Espoir. — C'est aujourd'hui, à 6 h. et demie, à l'Institut Populaire de l'Espoir, rue Descartes, 71, qu'Henri Colas, du « Sillon » de Paris, viendra chanter la plupart de ses œuvres qui toutes sont empreintes de l'esprit chrétien et démocratique qui fait l'originalité du « Sillon ». Henri Colas est déjà venu à Roubaix, et ses chansons obtinrent un vif succès. Nul doute qu'un très nombreux auditoire ne vienne l'applaudir ce soir. — On reçoit à 10 à l'entrée pour couvrir les frais de la réunion. On peut retenir ses places à l'avance moyennant 0.25.

Services de Table, choix considérable à la *Faïencerie du Nord*, A. VILQUIN-MARTIN, 71, rue de Tourcoing (en face l'usine à gaz, arrêt du car), Roubaix.

Brûlé fracturé. — Un raboteur de l'atelier de construction Delattre et Faulus, M. Henri Vanhuysse, 28 ans, était occupé, mercredi soir, à faire une pièce de fer à la raboteuse.

Au cours de ce travail, il eut le bras droit pris entre l'équerre fixée sur la table mouvante et le bâti de la raboteuse.

Appelé à lui donner des soins, M. le docteur Carrette releva une fracture compliquée des deux os de l'avant-bras. Il a prescrit un repos de deux mois au blessé qui demeure rue de Tourcoing, 129.

Auteur de l'arbre. — Félix Janssens, 13 ans et demi, rue de la Guinguette, cour Muilier, 11, apprenti tondeur chez MM. Jules Vanackère et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue Racine, avait, jeudi matin, lancé une cordelette autour de l'arbre de son métier en marche.

La cordelette s'enroula soudain ; le pouce de l'apprenti fut pris dans son extrémité formant œillet, et, à son tour, le bras entraîné s'enroula autour de l'arbre.

Aux cris poussés par Félix Janssens, ses camarades de travail s'empressèrent de le dégager. M. le docteur Desbonnets fut appelé et constata que le jeune garçon avait le poignet gauche fracturé. Un mois de soins sera nécessaire à la guérison.

Doigt écrasé. — Un broutteur de charbon de la Société Anonyme de Peignage de la rue du Collège, M. Emile Leman, 48 ans, rue de Roubaix, 105, à Wattrelos, a eu le pouce gauche complètement écrasé par un tonnerreau. M. le docteur Lapiat a prescrit au blessé un repos de six semaines et estime que l'accident entraînera une incapacité permanente partielle.

Écrasé par un camion. — Un jeune ouvrier trieur de papiers, Henri Dutilleul, 15 ans, rue de Flandre, 27, a été renversé, vendredi soir, par un camion dont la roue lui a fracturé la jambe droite. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Montaigne, le blessé a été transporté, hier après-midi, à l'Hôtel-Dieu.

Les accidents du travail. — Léonard Maesen, 26 ans, angle des rues de la Perche et d'Inkermann, tisserand chez MM. Prouvost-Scrépel fils : coup de bras de chasse sur la main droite. 15 jours de repos.

— M. Adolphe Depauw, 26 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 71, ajusteur chez MM. Blanche et Lecaron : a reçu une masse de fonte sur la main gauche 15 jours.

— M. Alphonse Clabet, 42 ans, rue de l'Ermitage, 29, tireur chez MM. Motte et Persan : blessé à l'épaule droite en tombant. 15 jours.

— M. Charles Tumeclaire, 35 ans, rue d'Alger, 301, peintre chez MM. Etienne Motte et Cie : contusions aux côtés et plaie à la jambe droite en tombant. 3 semaines.

— M. Adolphe Vandermuwsera, 30 ans, rue de Flandre, 29, manœuvre aux Entrepôts et Magasins Généraux de Paris : blessé au genou gauche en tombant. Trois semaines.

— Mme Maria Vanderstraeten, 54 ans, rue de la Providence, 16, rattachée chez MM. Henry Ternynck et fils : blessée à l'index droit. 15 jours.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Boîtes, Dragées et Chocolats pour 1re COMMUNION, 5, rue de Lille, LILLE

du 4 mai

Naissances. — Joséphine Barbe, Marguerite Dumoulin, Georges Callewaert, rue Blanchemaille. — Lucie Cavrois, rue du Manège, 2.

Décès. — Marie Vandenbrouck, 42 ans, rue Méranger, 23. — Laurent Delaval, 60 ans, rue Newton, cour Denduyts, 4. — Blanche Vermeulen, 24 ans, rue Olivier-de-Serres, cour Vandamme, 3. — Robert Vanvoorsen, 3 ans, r. Marceau, 21. — César Caron, 61 ans; Florimond Montagne, 49 ans; Eloi Vercruyssen, r. Blanchemaille.

Mariages. — Alphonse Rumfels, dégraisseur, et Berthe Lazon, soigneuse. — Aimé Thary, tisserand, et Léopoldine Dujardin, tricoteuse. — Charles D'hesse, peintre, et Schmitz Elisabeth, ménagère. — Théophile Dhondt, mécanicien, et Marie Verleyen, bobineuse. — Arthur Christien, débardeur, et Marie Peire, peigneuse. — Arthur Masurelle, bambrocheur, et Charlotte Rutnield, rempaileuse. — Auguste Lesaffre, rattacheur, et Rosine Dorny, chapelière. — Albert Lepoudre, garçon boucher, et Marguerite Gansoman, bobineuse. — Emile Gaudrin, journalier, et Blanche Masbreuck, rattacheuse. — Léon Plas, cordonnier, et Rabaux Jeanne, demoiselle de magasin.

FOWLER & LEDURE Anglais Tailors
LILLE — 92, rue Nationale — LILLE

WATTRELOS

Les funérailles de Sophie Feutryé, en religion Sœur Marie-Lucie, directrice de l'école de la rue Pierre Cateau, à Wattrelos, ont eu lieu, samedi matin. Toutes les familles chrétiennes de Wattrelos, qui ont eu leurs enfants à l'école du couvent ou qui les y ont actuellement, étaient représentées. L'offrande a duré jusque bien longtemps après la messe.

Nous avons remarqué dans l'assistance, M. le curé de Saint-Vincent de Paul, M. le doyen de Quesnoy-sur-Deûle et M. Bonte, professeur à Tourcoing, M. Thérin, maire de Wattrelos, M. d'Halluin, adjoint, M. Leplat, ancien maire, MM. J.-B. Liagre, Jean Quennay, Jules Ledoux, conseillers municipaux ; les membres du comité catholique de Wattrelos, M. Etienne Salmon, président, Omer Lalry, vice-président ; Charles Agache, président des œuvres catholiques de Saint-Vincent de Paul, Albéric Doutreluigne, président du cercle Saint-Joseph.

Un groupe de chantres amateurs s'était spontanément offert pour chanter la messe d'enterrement. La plupart font partie de la chorale Saint-Joseph. On a surtout remarqué le « Pie Jesu » de Constant Delecroix.

A l'offertoire, M. le doyen qui célébrait la messe a recommandé la défunte aux prières de l'assistance.

Les enfants de Marie avaient réclamé l'honneur de porter à sa dernière demeure, celle qui avait été si bonne pour elles pendant toute sa vie.

Toutes les écoles libres de la ville avaient envoyé une délégation. Les communautés de Saint-Sauveur et de la Sainte-Union, à Roubaix, s'étaient fait également représenter.

Toutes ces marques d'estime, prouvent aux Filles de l'Enfant-Jésus combien elles sont aimées à Wattrelos ; elles peuvent être assurées que des prières ferventes seront adressées à Dieu pour le repos de l'âme de la vénérée défunte.

Trouvaille. — Un garçon brasseur de l'Union Roubaix-Wattrelos, rue de Lille, a trouvé, jeudi, vers 5 heures du soir, une bourse contenant une certaine somme d'argent.

La fraude. — Le brigadier Desprez Léon et le préposé Defrennes Henri, de la brigade de la Métinotte, de service à la « Maison Squadin », ont arrêté Demaguenert Ferdinand, 45 ans, rattacheur à Hersenoy. Il était porteur d'une ceinture renfermant 9 kilos de poivre en grains, d'une valeur de 45 francs.

GANT PERRIN, 80, rue Nationale, Lille. — Vente réclame à prix exceptionnels, du lundi 6 au vendredi 10 mai inclus. Le Gant Perrin est sans égal, par sa coupe et son élégance, le plus durable. Il est le meilleur marché.

CROIX

Pharmacie de service. — M. Fourtinie, place Saint-Pierre.

Accidents de travail. — A l'usine Holden et Cie, Pierre Crembynek, 73 ans, chargeur, à Anhappes, est tombé d'un pontons et s'est blessé au côté gauche. 8 jours de repos.

— A l'usine à gaz, Frédéric Vergeynst, 30 ans, rue de la Pleine, a été blessé au pied gauche par un crochet. Contusions des orteils. 6 jours de repos.

WASQUEHAL

Cercle d'études. — Lundi soir, à 7 heures, réunion du cercle d'études dans le local ordinaire. Sujet : Le mariage civil et le divorce.

Un cheval dans le canal. — Samedi vers midi, un bateau qui fait le service journalier de Marquette à Croix, passait près de la passerelle en face de l'estaminet Verdron ; lorsque le cheval qui le tirait tomba à l'eau. Le conducteur aidé du mariatier essaya de l'en retirer mais n'y parvint pas. Il fit alors appel au concours des ouvriers qui sortaient de la filature du Nord, et au moyen de perches, réussit à sauver l'animal.

Enterrement du lundi 6 mai. — A 4 heures, Solange Denis, 4 ans, Vert-Pré (Noir-Bonnet).

Obits de la semaine. — Lundi à 8 heures, obit pour Marie Lucq (demande par les jeunes filles). — à 6 heures, obit du mois de Edouard Lucq.

FLERS

Vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Despatore-Béghin, cultivateur, rue de la Mairie, et y ont dérobé un jambon, 4 kilos de beurre, des effets, des bottines et des couteaux de cuisine, le tout évalué à environ 50 francs.

Plainte a été déposée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

LANNOY

Pharmacie de service du dimanche 5 mai : M. Dupeyel, rue du Bois à Lys.

LANNOY. — du 4 mai. — Décès. — Gustave Dancette, 28 ans, rue de Tournai.

Publications de mariage. — du 5 mai. — Alphonse Perzy, garçon de cahine à Montaigu et Julia Pilliard, domestique à Ste-Geneviève-des-Bois. — Jean Desplerre, tisserand à Lannoy et Isabelle Gauquié, journalière à Hem.

HEM

LA SUPPRESSION DES PROCESSIONS

Le maître d'Hem a pris un arrêté interdisant sur la voie publique les manifestations autres que les convois funèbres.

Cette mesure a produit la plus fâcheuse impression sur la population qui est si attachée à la foi et aux traditions chrétiennes. L'acte sectaire du maire est unanimement blâmé. On parle de la constitution prochaine d'un Comité qui prendrait l'initiative d'une pétition dans la commune et assumerait toutes les démarches en vue de faire rapporter l'arrêté en question.

TOURCOING

LA SEMAINE

Nous avons assisté cette semaine aux manœuvres socialo-anarchistes. Qu'en résulte-t-il ? Deux constatations : le nombre des violents de la Confédération du travail est des plus restreints ; leur action sur la foule est fort grande.

La bande anarchiste n'est guère composée que d'une vingtaine de compagnons, la plupart inconscients outils aux mains de deux meneurs exaltés ; cette constatation a pu être faite à la réunion tenue le 30 avril.

D'autre part la sociale, dont les syndicats sont affiliés à la Confédération générale du Travail, compte exactement 28 membres dirigeants ainsi qu'il a été démontré lors de la réunion tenue le 1er mai, place des Halles.

Ces meneurs ne sont assurément ni les plus intelligents ni les plus habiles des ouvriers. Ce ne sont même plus des ouvriers ; ils ont depuis longtemps abandonné l'atelier.

Et cependant ils exercent sur les ouvriers un incontestable ascendant par leur autoritarisme grossier et aigu.

Ils veulent ces gens là, et malheur à qui ne cède pas à leurs exigences. Décident-ils un coup de main, ils sont suivis par des centaines d'ouvriers apeurés. On l'a bien vu mardi pour la mise à sac de l'usine Lorthiois, à Monvaux.

Comment sont-ils parvenus à exercer semblable dictature ?

Les hommes au pouvoir en sont les premiers responsables ; ils n'ont pas à se plaindre des disciples qu'ils ont nourris de leurs doctrines, ils veulent aujourd'hui les dépasser dans la voie des réalisations.

Et puis, il y a l'enfer des quartiers ouvriers où les violents pèsent sur les natures plus saines et font d'elles et de leurs familles des parias et des persécutés jusqu'à ce que leur servilité ait été obtenue. Il y a encore les reconduites par les rues et l'isolement à l'usine. Fatalement, le troupeau humain — le prolétariat — est ainsi piecé sous l'autorité des mauvais bergers de la Révolution.

Pourquoi ? Parce que la Franc-Maçonnerie qui nous gouverne, au lieu de penser au peuple, l'a ameuté contre l'Eglise.

Parce qu'au lieu d'organiser la profession avec les meilleurs ouvriers, elle l'a désorganisée en appelant, pour le conduire les brouillons qui n'ont jamais su manier un outil.

Parce qu'elle a eu peur du peuple qu'elle fait encore trop souffrir de sa dignité et qu'elle a sans cesse refusé aux syndicats, avec la personnalité civile, le droit de posséder.

Parce qu'elle a voulu faire des syndicats politiques et antireligieux.

Elle n'a que trop réussi dans son entreprise.

Mais ce sont les bons ouvriers qui paient les fruits de sa guerre insensée et ce sont les propos à rien, placés par elle, au sommet des organisations syndicales, qui donnent aujourd'hui de l'inquiétude aux députés amis de la secte, tel M. le maire-député de Tourcoing.

C'est la revanche des événements.

Le Mois de mai à la Marlière. — Dimanche 5 mai : Messes à 5 h., 6 h. ½, Institut populaire Roubaix, allocution par M. Fodvin, 7h. ½, Cercle de la Concorde Roubaix, allocution par M. Mouchon, 8 h. ½, 9 h. ½. Le soir, offices depuis 3 h.

Lundi 6 mai : Messes à 5 h. 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, Saint à 4 h.

Mardi 7 mai : Messes à 5 h., 5 h. ½, 6 h. 6 h. ½, 7 h. Conférence des Dames, Saint, à 4 h.

Vous ne trouverez dans aucun magasin un choix aussi grand et aussi avantageux que chez **Léon THARIN,** bijoutier, 24, rue Saint-Jacques, Tourcoing.

Pharmacie de service pour le dimanche 5 mai, à partir de midi. — MM. Vaneufville, 6, rue Saint-Jacques ; Duméril, 90 bis, rue Winoc-Chocquel ; Leotgister, 108, rue de Lille.

La 2e réunion des enurses se tiendra aujourd'hui, à deux heures, sur l'Hippodrome du Brun-Pain.

Il y aura six épreuves qui promettent d'être fort intéressantes. Espérons que le temps se mettra de la partie.

Assistance obligatoire. — Conformément à l'art. 11 de la loi du 14 juillet 1905, la commission cantonale (Tourcoing Nord-Est) s'est réunie samedi, à 2 heures, au Palais de Justice, rue de Gand.

Étaient présents MM. Anriot, juge de paix ; Maurice Cordier, adjoint, délégué du Préfet ; Henri Loridan et Florent Viel, conseillers généraux et d'arrondissement ; Phalempin, maire de Neuville ; Emile Destombes, délégué des Sociétés de secours mutuels.

La commission a examiné les réclamations qui lui ont été soumises lesquelles seront adressées au Préfet du Nord.

— M. Maurice Cordier, vice-président du Bureau de Bienfaisance, avise les intéressés que les mandats de paiement seront à leur disposition au siège du Bureau de Bienfaisance, mardi et mercredi prochains de 9 heures du matin à midi.

Ils sont invités à se présenter munis des pièces d'identité.

Chapellerie Bogard-Dedonckere, 29-31, rue St-Jacques, Tourcoing. — Grand choix de chapeaux de paille pour Hommes Dames et Fillettes, genre chapelier.

Société de secours mutuels en Mutualités. — La réunion annoncée pour aujourd'hui dimanche n'aura pas lieu par suite d'un empêchement subit. Elle est reportée au dimanche 12 mai, à l'heure ordinaire.

Accidents de travail. — Charles Bolle, 23 ans, teinturier, rue du Beau-Laurier, brûlures du 2e degré à la face dorsale des deux mains et des deux avant-bras en renversant une passe. Docteur Dechent ; 15 jours de repos.

— Auguste Libert, 28 ans, fileur, rue Montaigne, 44, plaie du pouce droit en tendant un ressort. Docteur Cuissot ; repos de 12 jours.

Vous trouverez un beau choix d'Appareils Photographiques, Plaques, Papiers et Accessoires, au Comptoir Photographique de Tourcoing, J. Beuvelx, 16, rue de Tournai, Tourcoing.

Vol d'une bicyclette. — Chaque jour, à 8 heures du matin, avant d'entrer au Collège du Sacré-Cœur où il fait ses études, le fils de M. Scalabre, filateur, rue de Roubaix, dépose sa bicyclette dans le couloir de la maison de M. Devémy, négociant, rue de Lille, 136. Samedi, à 10 heures et demie, la grande porte de cette maison étant ouverte, un malfaiteur pénétra dans le couloir, enfourcha la bicyclette et fila vers la rue du Brun-Pain. On n'a d'autre signalement du voleur que celui fourni par un enfant de 9 ans, Jules Vercaemer, rue Desdix. La bicyclette a une valeur de 300 francs.

Fabrique de Meubles Ch. DESURMONT
25, rue de Tournai — TOURCOING
Maison recommandée pour sa bonne fabrication :
Tentures, Tapis, Linoléum
et ce qui concerne le Mobilier

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 4 mai

Mariages. — Castelain Henri, tentreur, et Dumoulin Jeanne, retordeuse. — Coupleux Léon, homme de peine, et Deametre Blanche, doubleuse. — Dehoeuneur Louis, homme de peine, et Nuttens Jeanne, soigneuse.

Décès. — Verar Barbe, 84 ans, rue St-Roch, 17. — Petit Fernand, 2 ans, rue Fin de la Guerre, 41. — Blond Marguerite, 19 ans, rue d'Havré, 3. — Schout Simone, 2 ans, rue Nationale, 122.

BOUSBECQUE. — Naissance. — Fillette Delcourt, aux Bois.

Décès. — Jean-Baptiste Allart, 67 ans, Chemin des Vaches.

PHOSPHATINE FALIÈRES Aliment des Enfants

HALLUIN

Fête du quartier de l'Abattoir. — La retraite aux flambeaux favorisée par le beau temps s'est parfaitement déroulée hier soir suivant l'itinéraire annoncé.

Espérons que le temps favorisera également la fête d'aujourd'hui.

A cinq heures est organisé un cortège auquel prendront part diverses sociétés de musiques ; à 6 heures la société de gymnastique L'Halluinoise exécutera diverses exercices à l'estaminet du Petit-Château, rue Palestro. A la même heure il est offert aux pompiers deux concours de tir à la cible chinoise, l'un chez M. Jules Desprez, rue de l'Industrie et l'autre chez M. Henri Goeriand, rue de la Paix.

A 7 heures, un concert sera donné par les sociétés de musique au kiosque de la rue des Processions.

Dix heures, illumination du quartier.

Onze heures, distribution des primes aux diverses sociétés chez M. Losfeld, à l'Aigle-d'Or, rue des Processions.

Lundi, à 5 heures du matin, une braderie sera établie dans le quartier. L'emplacement est donné gratuitement aux marchands.

Vers dix heures, aura lieu la bénédiction du drapeau de la société Saint-Paul, à l'église Saint-Hilaire.

Différents jeux seront établis dans les estaminets.

Jeudi prochain, jour de l'Ascension, à 4 heures, un concert sera donné au kiosque de la rue des Processions. A 7 heures, ascension d'un ballon ; les fêtes seront clôturées dimanche prochain par un grand carrousel.

Mort de Madame Biesbroulk. — Le programme des fêtes du quartier de l'Abattoir comportait pour la journée de lundi, la célébration du jubilé des époux Biesbroulk-Vantomme. Mme Biesbroulk âgée de 77 ans, était depuis quelques temps souffrante. Vendredi soir, elle se trouva mal et peu de temps après elle expirait.

Cette mort a beaucoup attristé les habitants du quartier de l'Abattoir, et certainement la fête y perdra beaucoup.

Pharmacie de service. — M. Hindrick, place de l'Église.

Institut du Dr VOET
BONSECOURS (Hainaut-Belgique)
Hydrothérapie

RONCQ

Sonneries de cloches. — M. Lepoutre, maire, vient de réglementer les sonneries de cloches comme suit :

Les cloches sont spécialement affectées aux cérémonies du culte catholique ; elles ne peuvent être mises en branle avant cinq heures du matin ni après six heures du soir, excepté la nuit et le jour de Noël.

Les sonneries civiles ne seront admises que dans les cas de péril commun qui exigent un prompt secours tels que incendies, sinistres, invasions ou autres dangers publics de nature à réunir des habitants.

Les sonneries de cloches ne seront pas effectuées pour baptêmes, mariages et enterrements civils.

Cet arrêté de M. le Maire a été pris en suite du règlement d'administration public du 11 avril laissant la réglementation des sonneries de cloches aux municipalités.

Cantonnement. — Conformément à l'arrêté de M. le Préfet du Nord, du 27 avril 1907, M. le Maire de Roncq informe son administré que la délibération du Conseil général du 11 avril dernier, relative à une demande de suppression du cantonnement électoral, restera déposée au Secrétariat de la Mairie du 5 au 12 mai inclusivement.

Les intéressés peuvent en prendre connaissance, pendant la semaine, de 9 h. du matin à midi, et de 2 à 5 h. du soir ; le dimanche, de 9 h. à midi seulement.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie, le 17 mai, de 10 h. à midi, et de 2 à 4 h., les déclarations pour ou contre le cantonnement.

MINET & MARTIN
Grands Tailleurs
42, rue de Paris, LILLE
PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
Nos Créations de la Saison

MOUVAUX

M. LE PRÉFET MYSTIFIÉ PAR UN FAUSSAIRE

La curiosité des Mouvaulxis est piquée au vif. — L'intéressé en le Préfet. — M. Lecomte-Dubar à la Préfecture. — Ça tourne au vinaigre.

L'étrange histoire de ce placard envoyant à M. le Préfet le démissionnaire conseiller municipal de M. Lecomte-Dubar a piqué la curiosité de tous les Mouvaulxis. Ils s'interrogent, ils devisent et font des suppositions non sans quelque vraisemblance. Mais chut ! laissons faire la lumière.

Le faussaire a cru atteindre la sympathique M. Lecomte-Dubar et c'est M. le Préfet qui a reçu le coup ; c'est lui qui a été mystifié. Il ne pouvait du reste ne pas l'être tant par en relation épistolaire avec le conseiller municipal qu'on a voulu « démissionner » malgré lui.

Mais cela n'empêche pas qu'il est toujours désagréable pour un homme, qui représente dans le Nord le gouvernement, de servir de jouet à un faussaire. Même lorsqu'on est un simple citoyen on n'aime pas à se voir « payer sa tête » par le premier fumiste venu.

Cependant la plaisanterie aurait été certainement inconnue du public ; M. le Préfet n'aurait pas eu l'apparence d'avoir joué un rôle ridicule et le mauvais plaisant ne eut été pour ses frais d'invention stupide, sans l'empressement de la Mairie de Mouvaux à divulguer la décision préfectorale.

Non, cette farce burlesque n'eut point réussi sans la complaisance du Maire et de son personnel.

Tout Mouvaux savait, mercredi, que M. Lecomte-Dubar était démissionnaire ; certains placards le disaient en gambadant devant les compteurs d'estaminet et en offrant des tournées de chopes.

Tout le monde le savait, hormis l'intéressé lui-même qui, n'ayant jamais eu — loin de là — l'intention d'abandonner son siège de conseiller municipal, ne prêtait aucune attention à ces bruits fantaisistes.

Ce n'est que mercredi soir, entre chien et loup, que le garde Dupréz lui remit un pli non cacheté portant l'acceptation par le Préfet d'une démission qu'il n'avait point donnée.

Toutes ces choses sont étranges et donnent à réfléchir. Des placards ne reculant pas devant un faux pour combattre un adversaire. Et quels adversaire ! L'homme le plus loyal et le plus populaire de Mouvaux.

Seulement, comme c'est M. le Préfet qui a reçu le coup en plein visage les choses n'en resteront probablement pas là.

Accompagné de Me Emile Duvillier, avocat, M. Lecomte-Dubar s'est rendu à la Préfecture samedi matin.

M. le Préfet étant absent, un chef de bureau reçut en plainte et lui demanda de la signer afin que cette signature fut comparée à celle de la lettre du faussaire. A son retour à Lille, M. le Préfet s'occupa de l'affaire.

On le voit, ça tourne au vinaigre.

Pâtisse Saint-Germain. — Les membres de la Société chorale de Wattrelos « Les Amis-Réunis du Centre », faisant aujourd'hui leur sortie annuelle, viendront se faire entendre à la messe de dix heures. Ils interpréteront, sous la direction de M. Auguste Lepoutre, une des plus belles messes en musique de leur vaste répertoire.

INDIEN
TAPIOCA 95 % SUPÉRIEUR
RENDEMENT
G. Bapiste et Cie, Usine du Château-Blanc, Wasquehal (Nord)

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, est la mieux achalandée de toute la région, le public y trouve toutes les spécialités et médicaments les plus nouveaux à des prix défiant toute concurrence.

LILLE

RÉCEPTION D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

A propos d'un... papier

Dans notre compte-rendu de la réception des étudiants étrangers qui eut lieu vendredi, nous avons fait allusion à la vente d'un journal que nous disions être « l'organe de l'Association des Etudiants de l'Etat et dont le nom seul indique une singulière mentalité chez les futurs diplômés de l'Université ».

Le gérant de la feuille en question nous prie de rectifier, nous faisant remarquer que son journal n'est point l'organe officiel de l'U., mais une élucubration modeste des membres de l'U.

Quelle subtilité ; ce n'est pas l'organe de l'Association mais c'est l'œuvre des membres de l'Association !

Félicitons notre correspondant : il sait à propos reconnaître la nécessité du « Distingue ».

Enfin, nous ne pouvons que féliciter l'Association des Etudiants de l'Etat de ne pas avoir comme journal officiel le... papier auquel nous avons fait allusion.

L'EXPOSITION CANINE AU PALAIS-RAMEAU

L'Exposition canine que le Club Saint-Hubert du Nord a organisée, pour trois jours, au Palais-Rameau, mérite d'attirer l'attention de tous ceux — et ils sont nombreux — qui apprécient les qualités physiques et instinctives, du fidèle ami de l'homme.

Dans la vaste salle sont réunis, chacun dans leur box, quatre cent cinquante à cinq cents magnifiques spécimens des diverses races de chiens : des lévriers anglais, arabes, écossais, russes, à la tête fine, au poil soyeux ; des chiens de garde et de défense, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Pyrénées ; de remarquables chiens de berger, de Beauce, de Brie, bolges ou allemands ; des bassets, des braques, des épagneuls, des pointers, des setters, des retrievers, des fox-terriers, des terriers, des caniches ; des bull-dogs et des bouledogues, les uns français, les autres anglais, tous d'apparence aussi méchante ; enfin, de superbes variétés de chiens de luxe et de chiens de dames, lev